

Certificat

PLAQUES PROFILÉES EN FIBRES CIMENT

Couverture

CADA PST

Le CSTB atteste que le produit ci-dessus est conforme à des caractéristiques décrites dans le référentiel de certification NF Plaques profilées en fibres ciment (NF249) en vigueur, après évaluation selon les modalités de contrôle définies dans ce référentiel.

En vertu de la présente décision notifiée par le CSTB, AFNOR Certification accorde à :

La société **GIE IBANA**
13/15, rue Germaine Tailleferre
FR-75940 PARIS Cedex 19

Usine **EDILFIBRO S.p.A.**
IT-27040 ARENA PO (PV)

le droit d'usage de la marque NF 249 Plaques profilées en fibres ciment pour le produit objet de cette décision, pour toute sa durée de validité et dans les conditions prévues par les règles générales NF et le référentiel mentionné ci-dessus.

Décision de reconduction n° 1/066-J2-16 du 27/06/2019

Décision d'admission n° 1/066-J2-14 du 13/03/2017

Cette décision se substitue à la décision de reconduction n° 1/066-J2-15 du 12/12/2017

Sauf retrait, suspension, ou modification, ce certificat est valide.

Le certificat en vigueur peut être consulté sur le site internet <http://evaluation.cstb.fr> pour en vérifier sa validité.

CARACTÉRISTIQUES CERTIFIÉES

> Selon la norme NF EN 494 en vigueur :

Composition (NT = sans amiante).

Catégorie : hauteur nominale du profil (C = de 40 à 80 mm).

Charge de rupture pour plaque de catégorie C : classe 1 (min. 4 250 N/m).

Moment de flexion pour plaque de catégorie C : classe X (min. 55 N.m/m).

> Par référence à la norme NF EN 15057 en vigueur :

Résistance à la traversée d'un corps mou de grandes dimensions (sac retenu).

Ce certificat comporte 1 page.

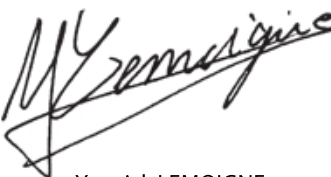
Correspondant :

Silvia ITURRIAGA

Courriel : NF249@cstb.fr

Tél. : +33 (0)1 64 68 83 46

Pour le CSTB
Pour le Président



Yannick LEMOIGNE